

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

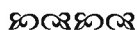
Séance du 21 février 2022

Date de la convocation du Comité syndical : 11 février 2022
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés salle du Conseil de la Communauté Sud Retz Atlantique à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs Jean Michel BRARD, Jean-Bernard FERRER, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH, Edgar BARBE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Mrs Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, Raymond CHARBONNIER, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, Mrs Stephan BEAUGE, Michel AURAY, Bernard COUDRIAU, Jean Yves MARNIER, Christophe LEGLAND, Patrick MORICEAU de de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. Edgar BARBE), Eloise BOURREAU-GOBIN (pouvoir à M. Rémy ROHRBACH), M. Jacky DROUET, Jacques MALHOMME, Gaetan LEAUTE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noelle MELLERIN, Florie LESAGE, Monique LOUE, M Jean Pierre AUDELIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Karine PAVIZA, M. Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON de Grand Lieu Communauté.



OBJET : CONTRAT LIGNE DE TRESORERIE

Pour faire face à des difficultés ponctuelles de trésorerie, liées à des décalages entre dépenses et recettes (en particulier paiement de subventions), le Président propose au comité syndical d'intégrer une ligne de trésorerie au budget 2022. Le PETR a déjà recours à une ligne de trésorerie depuis l'exercice 2017, ce qui facilite sa gestion.

Considérant la nécessité pour le PETR du Pays de Retz de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie,

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure une convention entre le PETR et le Crédit Agricole pour la réalisation d'une ligne de trésorerie.
- **APPROUVE** les conditions suivantes d'obtention de cette ligne de trésorerie :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée : jusqu'au 17 janvier 2023
 - Taux d'intérêt : Euribor 1 mois moyenné + marge de 0.40%, (euribor flooré à 0%)
 - Commission d'engagement : 0.10% soit 300.00 €
 - Commission de non utilisation : néant
 - Base de calcul des intérêts : 365 jours

- Modalités de remboursement : intérêts facturés en fin de trimestre civil suivant utilisation
- Délai de mise à disposition et date de valeur : jour J +2 ouvrés
- Délai de remboursement des fonds et date de valeur : jour J +2 ouvrés
- Modalités d'encaissement et de remboursement : débit ou crédit
- Modalités de transmission des ordres de mise à disposition et de remboursement : mail

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.



Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU



PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL